



LA FEDERATION COMMUNIQUE

BISPHÉNOL A LA SANTÉ PUBLIQUE MISE À L'ENCAN ?

Le 9 octobre 2012, le Sénat a examiné une proposition de loi interdisant le Bisphénol A dans les contenants alimentaires.

Alors que le projet de loi prévoyait la suspension à compter du 1^{er} janvier 2014 de « la fabrication, l'importation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux pour un usage alimentaire de tout conditionnement, contenant ou ustensile comportant du Bisphénol A », le lobbying patronal a conduit à un report au 1^{er} juillet 2015.

Ce report est d'autant plus scandaleux que ce projet de loi avait été adopté à l'unanimité il y a un an (12/10/2011) à l'Assemblée Nationale.

Les méfaits de Bisphénol A sont pourtant connus puisqu'une loi française de 2010 concernant l'alimentation des bébés a été étendue à toute l'Europe, et que le dispositif est maintenu pour les produits destinés aux enfants de moins de 3 ans, à l'horizon 2013.

Les industriels minimisent les effets néfastes pour la santé du Bisphénol A quand la communauté scientifique, qui a analysé ce produit depuis des années, s'accorde à le classer comme cancérigène et reprotoxique.

Ils poussent l'offensive jusqu'à remettre en cause la crédibilité scientifique de plusieurs organismes « sujets à caution » selon eux, et font du chantage à l'emploi. Les catastrophes sanitaires de ces dernières années (amiante, ESB...) devraient les conduire à un peu plus de modestie.

Parmi les industries qui se sont « distinguées », l'ADEPALE, chambre patronale de la conserve, est allée jusqu'à proposer des amendements à la loi pour « la suppression de la mention sanitaire » qui priverait les consommateurs du droit à l'information sur les risques liés à l'ingestion de composé chimique néfaste à la santé.

La commission sénatoriale a justifié ses décisions par « des difficultés que cette application du principe de précaution peut entraîner pour les industriels ». Cela pose une nouvelle fois la question des procédures de mise sur le marché des produits qui n'ont pas fait la preuve de leur innocuité.

Le constat est pourtant clair. Il suffit du lobbying de quelques industriels de l'agroalimentaire et de la chimie et autres fabricants de boîtes métalliques pour que se poursuive un nouveau scandale sanitaire.

Les industriels français, au nom de la concurrence libre et non faussée, traînent des pieds. Ils font de la résistance et risquent d'être pris à leur propre piège puisque les Etats-Unis commercialisent déjà des boîtes de conserves en acier tapissées à la résine naturelle.

Le texte de loi doit revenir à l'Assemblée Nationale qui, espérons-le, saura rétablir le texte d'origine et interdire le Bisphénol A.

Montreuil,
Le 19 octobre 2012.